

Communiqué de presse

Alarme de degré 4 : interdiction des feux en forêt

Au vu de la sécheresse persistante, des températures élevées constatées ces dernières semaines et de l'augmentation sensible des risques d'incendie, le Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC) décrète l'interdiction d'allumer des feux en forêt ou à moins de 200 mètres des lisières sur l'ensemble du territoire cantonal dès aujourd'hui.

La sécheresse persistante de ces dernières semaines et la météo ensoleillée qui se poursuivra ces prochains jours augmentent sensiblement le danger d'incendie qui passe aujourd'hui au degré 4 sur une échelle de 1 à 5. Par conséquent, tout feu est interdit en forêt, dans les pâturages boisés, et à proximité. Cette décision s'applique immédiatement et jusqu'à nouvel avis, elle concerne toute mise à feu quelle qu'en soit la nature, les feux d'artifice, les torrées et les barbecues en forêt, dans les pâturages boisés ou à moins de 200 mètres des lisières de forêt.

En fonction des situations locales, les autorités communales sont aptes à édicter des mesures particulières auxquelles il est impératif de se conformer.

Tout contrevenant sera puni conformément à l'article 7 de l'arrêté concernant les mesures temporaires à prendre en cas de sécheresse pour prévenir les risques d'incendie, du 26 septembre 2007. Selon cet arrêté, le contrevenant est passible d'une amende jusqu'à 10'000 francs.

Tout départ de feu ou situation suspecte doit être annoncé immédiatement à la centrale 118.

Prendre soin des personnes vulnérables isolées

D'autre part, la canicule qui sévit actuellement sur la Suisse présente un danger notamment pour la santé des personnes vulnérables. Les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques, les femmes enceintes et les enfants en bas âge sont particulièrement à risque. Comme ces personnes ne transpirent pas assez, elles ne ressentent pas suffisamment la sensation de soif, ce qui perturbe la régulation thermique. Le système cardio-vasculaire et les voies respiratoires peuvent alors être fortement touchés.

Les Autorités sanitaires cantonales recommandent donc à chacun-e de prendre soin des personnes à risque, en particulier les personnes âgées, handicapées ou fragilisées (famille ou voisins). Elles rappellent que les symptômes dus au stress thermique sont les suivants : température corporelle élevée, pouls rapide, maux de tête, crampes musculaires, sécheresse buccale, état de confusion (propos incohérents) vertiges, nausées, vomissements, diarrhées et faiblesse générale.

De plus amples informations se trouvent sur www.ne.ch/Canicule.

L'évolution de la situation sera réévaluée périodiquement. En fonction des prochaines prévisions météorologiques, et si la sécheresse devait persister, d'autres mesures pourraient être prononcées.

Contacts :

Georges-André Lozouet, porte-parole cellule communication ORCCAN, tél. 032 889 76 93

Neuchâtel, le 19 juillet 2022